




PAR COURRIEL ET PAR MESSAGER

Le 24 décembre 2013

No de dossier :511026-054

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet :

-  **Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro**
-  **Dossier de la Régie : R-3867-2013**
-  **Demande d'intervention de TransCanada Energy Ltd.**

Chère consoeur,

Vous trouverez ci-joint huit exemplaires de la demande d'intervention de notre cliente TransCanada Energy Ltd. (« **TCE** ») relativement au dossier mentionné en rubrique.

TCE demande à la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») d'accepter le dépôt tardif de sa demande d'intervention malgré le délai prévu à la décision procédurale D-2013-193 pour les motifs suivants. Du 7 au 21 décembre 2013, M. Éric Nadeau, la personne ressource de TCE pour les dossiers réglementaires au Québec, était en vacances à l'extérieur du pays et avait un accès très limité à l'Internet. M. Nadeau a seulement été en mesure de prendre connaissance de la décision procédurale de la Régie qu'à son retour à Montréal. Le 23 décembre 2013, M. Nadeau a donc immédiatement préparé la demande d'intervention ci-jointe et demande respectueusement à la Régie d'accepter cette intervention tardive de TCE. TCE ajoute de plus qu'en raison du délai accordé à Gaz Métro pour déposer ses commentaires aux demandes d'intervention, soit le 10 janvier 2014, et du congé des fêtes, Gaz Métro ne subira aucun préjudice découlant de ce délai à transmettre la présente demande d'intervention. Cette demande d'intervention est transmise simultanément par courriel et par télécopieur au procureur de Gaz Métro.

TCE souligne qu'au cours des dossiers tarifaires des dernières années, elle a contribué de manière importante à plusieurs questions et enjeux portant directement sur l'allocation des coûts de Gaz Métro, telle qu'elle existe actuellement. TCE entend, de manière similaire, poursuivre sa participation active aux questions de fond du présent dossier portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro.

Nous vous prions d'agr er, ch re consoeur, nos salutations distingu es.

Dentons Canada s.e.n.c.r.l.

Original sign  par Pierre D. Grenier

Pierre D. Grenier

PDG